

DEPARTEMENT
VAR
CANTON
SAINTE MAXIME
COMMUNE
CAVALAIRE SUR MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

N° 0011-2023-DE

DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Attribution du marché SIVAAD 2023-2024 de fourniture de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuit court, direct producteurs.
Lot (s) : S28-DC06 Viande fraîche de porc piécée à la demande
S25-DC05 Viande fraîche d'agneau et de mouton piécée à la demande
S03-DB03 Viande fraîche de porc BIO ou équivalent

Titulaire :

TSA VIANDES SAS
N97 Toulon à Nice
Rond-Pont de la Bigue
83160 LA VALETTE DU VAR

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER

- VU** Le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 ;
- VU** La délibération du Conseil Municipal n° 15/2020 en date du 25 mai 2020 déléguant au Maire le pouvoir de prendre, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres et de leurs éventuels avenants ;
- VU** Le Code de la Commande Publique ;
- VU** La délibération n° 79/2015 du 17 septembre 2015 portant constitution du groupement de commandes entre la Commune de Cavalaire sur Mer et ses établissements publics administratifs communaux (Caisse des Ecoles et Centre Communal d'Action Sociale) ;
- VU** La délibération n° 117/2020 du 19 novembre 2020 portant renouvellement de la convention du groupement de commandes entre la Commune de Cavalaire sur Mer et ses établissements publics administratifs communaux (Caisse des Ecoles et Centre Communal d'Action Sociale) ;
- VU** La délibération n° 70/2014 du 24 avril 2014 adoptant la convention constitutive du Groupement de commandes des collectivités territoriales du Var ;

CONSIDERANT les besoins du Centre Communal d'Action Sociale de Cavalaire sur Mer en matière de
«- Viande fraîche de porc piécée à la demande, viande fraîche d'agneau et de mouton piécée à la demande, viande fraîche de porc BIO ou équivalent » ;

CONSIDERANT la procédure d'appel d'offres menée par le Groupement de commandes des collectivités territoriales du Var, destinée à attribuer les différents lots ;

CONSIDERANT les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres chargée du choix des prestataires réunie en date du 15 novembre 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1 de conclure l'accord cadre à bons de commandes en matière de :

- Viande fraîche de porc piécée à la demande
- Viande fraîche d'agneau et de mouton piécée à la demande
- Viande fraîche de porc BIO ou équivalent,

avec la société TSA VIANDES SAS, de la date d'accusé réception de la notification d'attribution du présent marché jusqu'au 31 décembre 2024 pour le(s) lot(s) :

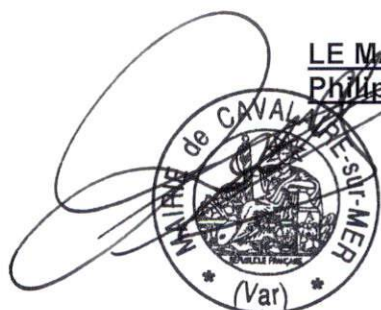
- S28-DC06 Viande fraîche de porc piécée à la demande pour un montant minimum annuel de 50.00 € HT et un montant maximum annuel de 200.00 € HT
- S25-DC05 Viande fraîche d'agneau et de mouton piécée à la demande pour un montant minimum annuel de 800.00 € HT et un montant maximum annuel de 1 500.00 € HT
- S03-DB03 Viande fraîche de porc BIO ou équivalent pour un montant minimum annuel de 25.00 € HT et un montant maximum annuel de 50.00 € HT

ARTICLE 2 de dire que les crédits nécessaires pour la réalisation du présent marché sont inscrits au budget du CCAS ;

ARTICLE 3 de dire que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Municipal seront chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal au cours de la séance suivant cette décision.

Cavalaire-sur-Mer, le 12/01/2023

LE MAIRE
Philippe LEONELLI



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Mairie de Cavalaire Sur Mer
Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : 0011_2023_DE
Objet : Attribution du marché SIVAAD 2023-2024 de fourniture de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuit court, direct producteurs.
Lot (s) : S28-DC06 Viande fraîche de porc piécée à la demande
S25-DC05 Viande fraîche d'agneau et de mouton piécée à la demande
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-01-12 00:00:00+01
Nature de l'acte : Contrats, conventions et avenants
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 1.1 - Marchés publics
Identifiant unique : 083-218300366-20230112-0011_2023_DE-CC
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 083-218300366-20230112-0011_2023_DE-CC-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Document contractuel) Nom original : Decision16012023165235.pdf Nom métier : 99_DC-083-218300366-20230112-0011_2023_DE-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	96 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 janvier 2023 à 17h04min10s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 janvier 2023 à 17h04min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 janvier 2023 à 17h04min12s	Transmis au MI